

De la séance ordinaire du comité exécutif de la Communauté métropolitaine de Québec tenue, le 15 septembre 2022, à 11 h 25, au 1130, route de l'Église, à Québec.

Sont présents :

- M. Bruno Marchand, maire de la Ville de Québec, président
- M. Gilles Lehouillier, maire de la Ville de Lévis, vice-président
- M. Pierre-Luc Lachance, conseiller à la Ville de Québec
- M. Pierre Lefrançois, préfet de la MRC de La Côte-de-Beaupré

Sont également présents :

- Mme Myriam Poulin, directrice des affaires corporatives et juridiques, secrétaire corporative
- Mme Caroline Brodeur, directrice générale et trésorière
- M. Charles-Éric Bernier, directeur de l'environnement (*à titre d'invité*)
- M. Antoine Verville, directeur de l'aménagement du territoire, du transport et de la mobilité durable (*à titre d'invité*)

Est absente :

- Mme Marie-Josée Asselin, conseillère à la Ville de Québec

Le président ouvre et préside la séance. Il est constaté le quorum.

Adoption de l'ordre du jour

Résolution n° E-2022-69

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour avec la modification suivante :

- Retrait du point 4DG) 1 - Ressources humaines – Embauche d'un conseiller en développement économique et fiscalité

Adoptée à l'unanimité

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 16 juin 2022

Résolution n° E-2022-70

- Approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 16 juin 2022.

Adoptée à l'unanimité

Ressources humaines – Gestion de performance

Résolution n° E-2022-71

- Informer la directrice générale de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQuébec) du rendement jugé conforme à ses fonctions.
- Accorder à la directrice générale de la CMQuébec une progression de 4 % dans l'échelle salariale appliquée à compter du 1^{er} mai 2022.

Responsable : Direction générale

Adoptée à l'unanimité

Ressources humaines – Prolongation du contrat de la conseillère en développement social et évaluation des processus

Résolution n° E-2022-72

Conditionnellement à la signature d'une entente avec la Fondation Lucie et André Chagnon :

- Renommer le poste de « conseillère en développement social et évaluation des processus » occupé par Mme Élyse Bertrand pour « conseillère en développement social » et ce, sans modification de classe salariale ni de traitement.
- Prolonger le contrat de travail de Mme Élyse Bertrand au poste de conseillère en développement social à la Communauté métropolitaine de Québec (CMQuébec), aux mêmes conditions dont elle bénéficie actuellement, et ce jusqu'au 30 juin 2025.
- Autoriser la directrice générale et trésorière de la CMQuébec à signer tous les documents requis pour donner plein effet à la présente résolution.
- Conditionnellement au départ de la conseillère en développement social et évaluation des processus, autoriser la direction générale de la CMQuébec à procéder à un appel de candidatures pour la dotation d'un poste contractuel (3 ans) de conseiller(ère) en développement social.

Référence : Rapport décisionnel du 15 septembre 2022

Responsable : Direction générale

Adoptée à l'unanimité

Ressources humaines – Embauche d'une conseillère en environnement et en aménagement du territoire - volet changements climatiques (poste contractuel 2 ans)

Résolution n° E-2022-73

- Procéder à l'embauche de Mme Mylène Savard à titre de conseillère en environnement et en aménagement du territoire (volet changements climatiques). Sous la supervision du directeur de l'environnement, elle occupera un poste contractuel de 2 ans, à raison de 28 heures par semaine (4 jours), ce congé partiel pour responsabilité parentale sans traitement d'un (1) jour par semaine lui étant octroyé conformément à l'article 10.6 b) des Conditions de travail applicables au personnel de la CMQuébec. L'employée sera soumise à une période de probation de six (6) mois. L'entrée en fonction est prévue pour le 11 octobre 2022.
- Accorder à Mme Mylène Savard un salaire correspondant à l'échelle salariale (2022) du personnel professionnel de classe 4 (59 947 \$ à 103 809 \$) ainsi que les avantages sociaux applicables à ce statut d'emploi.

Référence : Rapport décisionnel du 15 septembre 2022

Responsable : Direction générale

Adoptée à l'unanimité

Ressources humaines - Embauche d'un conseiller en aménagement du territoire – transport et mobilité durable (poste contractuel 3 ans)

Résolution n° E-2022-74

- Procéder à l'embauche de M. Michel Després à titre de conseiller en aménagement du territoire – transport et mobilité durable. Sous la supervision du directeur de l'aménagement du territoire, du transport et de la mobilité durable, il occupera un poste contractuel de 3 ans à temps plein (35 heures/semaine). L'employé sera soumis à une période de probation de six (6) mois. L'entrée en fonction est prévue pour le mois d'octobre, selon une date à convenir.
- Accorder à M. Michel Després un salaire correspondant à l'échelle salariale (2022) du personnel professionnel de classe 3 (59 095 \$ et 102 333 \$) ainsi que les avantages sociaux applicables à ce statut d'emploi.

Référence : Rapport décisionnel du 15 septembre 2022

Responsable : Direction générale

Adoptée à l'unanimité

Assurance responsabilité des administrateurs et des dirigeants – Renouvellement

Résolution n° E-2022-75

- Accepter le renouvellement du contrat d'assurance responsabilité des administrateurs et des dirigeants de la Communauté métropolitaine de Québec soumis par AIG pour la période du 1^{er} octobre 2022 au 1^{er} octobre 2023, au coût maximal de 30 000 \$ plus taxe, à des conditions comparables à la police présentement en vigueur.
- Accepter les honoraires de placements de la firme AON au montant maximal de 2 000 \$ Autoriser la directrice générale et trésorière à signer tous les documents afférents à la conclusion du présent contrat.
- Autoriser la directrice générale et trésorière à signer tous les documents afférents à la conclusion du présent contrat.

Référence : Rapport décisionnel du 15 septembre 2022

Certificat trésorerie : CT-2022-22

Responsable : Direction générale

Adoptée à l'unanimité

Prix du Mérite municipal – Mise en candidature de la Vision métropolitaine de l'eau

Résolution n° E-2022-76

- Dans le cadre des prix du Mérite municipal – Catégorie Municipalité et développement durable, du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, autoriser la directrice générale et trésorière de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQuébec) à transmettre le formulaire de la CMQuébec pour la mise en candidature de la Vision métropolitaine de l'eau.

Référence : Rapport décisionnel du 15 septembre 2022

Responsable : Direction générale

Adoptée à l'unanimité

Constitution d'un OBNL

Les membres présents discutent de la constitution d'un organisme à but non lucratif.

Politique de placement et rendement des placements

Résolution n° E-2022-77

- Prendre acte de l'Analyse de la répartition et du rendement des placements de la Communauté métropolitaine de Québec, au 31 août 2022, préparée par Desjardins Caisse du personnel municipal Québec.

Référence : Rapport décisionnel du 15 septembre 2022
Responsable : Trésorerie

Adoptée à l'unanimité

Budget 2023 de la Communauté métropolitaine de Québec

Résolution n° E-2022-78

- Autoriser la secrétaire corporative de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQuébec) à transmettre le budget 2023 (annexes 1 et 2) de la CMQuébec aux municipalités faisant partie de son territoire et aux membres du conseil en vue de son adoption par le conseil en novembre prochain.

Référence : Rapport décisionnel du 15 septembre 2022
Responsable : Trésorerie

Adoptée à l'unanimité

Espaces propices au développement de l'agriculture et de l'agroalimentaire sur le territoire de la CMQuébec – Octroi d'un contrat

Résolution n° E-2022-79

- Accorder un contrat de gré à gré à l'organisme Vivre en Ville afin de réaliser notamment un diagnostic des espaces propices au développement de l'agriculture et de l'agroalimentaire sur le territoire de la CMQuébec, dans le cadre de la révision du Plan métropolitain d'aménagement et de développement, pour un montant maximum de 32 940,34 \$ (taxes incluses), le tout en conformité avec l'offre de services datée du 6 septembre 2022.
- Autoriser la direction générale de la Communauté métropolitaine de Québec à signer tous les documents requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Référence : Rapport décisionnel du 15 septembre 2022
Certificat trésorerie : CT-2022-23
Responsable : Aménagement du territoire

Adoptée à l'unanimité

Élaboration d'un outil d'aide à la planification de milieux de vie durables sur le territoire de la CMQuébec – Appel d'offres

Résolution n° E-2022-80

- Dans le cadre du projet intitulé *Organisation spatiale du territoire de la Communauté eu égard à la réduction ou à l'évitement des émissions de gaz à effet de serre : outils d'aide à la planification de milieux de vie durables*, autoriser la secrétaire corporative de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQuébec) à procéder à un appel d'offres sur invitation pour la sélection d'une firme ayant pour mandat d'élaborer un outil d'aide à la planification de milieux de vie durables sur le territoire de la CMQuébec;

- Autoriser la secrétaire corporative à procéder à l'ouverture des soumissions.

Référence : Rapport décisionnel du 15 septembre 2022
Responsable : Aménagement du territoire

Adoptée à l'unanimité

Zones inondables - Octroi d'un contrat pour des relevés hydrométriques

Résolution n° E-2022-81

- Accorder un contrat de gré à gré à la firme WSP Canada Inc. afin de réaliser des relevés hydrométriques dans le cadre du projet de modélisation des zones inondables, pour un montant maximum de 60 700 \$ (excluant les taxes applicables), le tout en conformité avec l'offre de services datée du 2 septembre 2022.
- Autoriser la direction générale de la Communauté métropolitaine de Québec à signer tous les documents requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Référence : Rapport décisionnel du 15 septembre 2022
Certificat trésorerie : CT-2022-24
Responsable : Aménagement du territoire

Adoptée à l'unanimité

Avis sur le projet de règlement adopté par la résolution numéro CR 190-07-2022 de la MRC de Portneuf modifiant le schéma d'aménagement révisé (agrandissement du périmètre urbain, Saint-Raymond)

Résolution n° E-2022-82

- Informer la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) :
 - Que la Communauté métropolitaine de Québec est d'avis que les modifications proposées au projet de règlement adopté par la résolution CR 190-07-2022 de la MRC de Portneuf intitulé « Projet de règlement modifiant le schéma d'aménagement et de développement aux fins d'agrandir le périmètre d'urbanisation de la Ville de Saint-Raymond » ne portent atteinte à aucune des stratégies du Plan métropolitain d'aménagement et de développement puisqu'elles s'avèrent d'intérêt local;
 - Que le présent avis vaudra également pour le règlement final à être éventuellement adopté par la MRC de Portneuf dans la mesure où celui-ci porte sur des objets similaires.
- Transmettre à la ministre du MAMH copie du présent rapport décisionnel et des annexes l'accompagnant.

Référence : Rapport décisionnel du 15 septembre 2022
Responsable : Aménagement du territoire

Adoptée à l'unanimité

Programme d'éducation relative à l'environnement 2022-2024 – Réalisation des actions nos 7 et 8 – Octroi de contrat

Résolution n° E-2022-83

- Octroyer à l'organisme Québec'ERE le contrat pour l'élaboration et l'animation d'ateliers éducatifs sur la hiérarchie des 3RV-E et l'importance de la qualité du tri et visites des différentes installations de traitement des matières résiduelles pour les écoles primaires et secondaires, dans le cadre du Programme d'éducation relative à l'environnement 2022-2024 de la Communauté métropolitaine de Québec, au montant de 56 483,77 \$ (taxes incluses), le tout conformément à la proposition technique et l'offre financière, datées d'août 2022, ainsi que la recommandation du comité de sélection.

Référence : Rapport décisionnel du 15 septembre 2022
Certificat trésorerie : CT-2022-25
Responsable : Environnement

Adoptée à l'unanimité

Projet de Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles de la CMQuébec (Rive-Nord) 2024-2031 révisé – Accompagnement pour les consultations publiques – Octroi de contrat

Résolution n° E-2022-84

- Accorder un contrat de gré à gré à l'Institut du Nouveau Monde pour une banque d'heures aux fins d'un accompagnement pour la réalisation du processus de consultation publique dans le cadre du projet de Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles de la Communauté métropolitaine de Québec (Rive-Nord) 2024-2031 révisé, pour un montant de 80 608 \$ (aucune taxe applicable), le tout en conformité avec l'offre de services datée du 22 août 2022.
- Autoriser la direction générale de la Communauté métropolitaine de Québec à signer tous les documents requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Référence : Rapport décisionnel du 15 septembre 2022
Certificat trésorerie : CT-2022-26
Responsable : Environnement

Adoptée à l'unanimité

Renouvellement des licences pour les logiciels en géomatique ESRI Canada

Résolution n° E-2022-85

- Autoriser le renouvellement annuel pour les licences de logiciels en géomatique auprès de la firme ESRI Canada, au coût de 38 930,53 \$ (taxes incluses) pour la période du 10 octobre 2022 au 9 octobre 2023 et ce, conformément à la facture de renouvellement datée du 12 juillet 2022.

Référence : Rapport décisionnel du 15 septembre 2022
Certificat trésorerie : CT-2022-27
Responsable : Géomatique et technologies de l'information

Adoptée à l'unanimité

Bordereau de dépenses

Résolution n° E-2022-86

Prendre acte du bordereau de dépenses, en date du 6 septembre 2022, contenant les documents suivants :

- a) Listes des dépenses du 1^{er} juin au 31 juillet 2022 (périodes 6 et 7).
- b) Liste des salaires versés aux élus et aux employés de la CMQuébec pour la période du 1^{er} juin au 31 août 2022.
- c) Les dépenses Visa pour les mois d'avril, mai, juin et juillet 2022.

Référence : Bordereau de dépenses du 15 septembre 2022

Responsable : Trésorerie

Adoptée à l'unanimité

Les résolutions E-2022-69 à E-2022-86, consignées dans ce procès-verbal, sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

(S) BRUNO MARCHAND
PRÉSIDENT DE LA SÉANCE

(S) MYRIAM POULIN
SECRÉTAIRE CORPORATIVE